



**COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER**  
**DECISION 2025-23 DU MAIRE**

---

Objet : Fourniture et installation d'un décompteur d'énergie sur la chaudière fioul du bât 14 Rte de Bolbec

DEPARTEMENT  
DE SEINE-MARITIME  
-----  
Arrondissement LE HAVRE  
-----  
Canton de BOLBEC

**Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de remplacer le décompteur d'énergie sur la chaudière fioul desservant le bâtiment communal situé 14 Rte de Bolbec.

Considérant le devis D 2025-98 de l'entreprise « CF Plomberie » pour un montant total de 914.10€ TTC :

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur le devis de l'entreprise « CF Plomberie » pour un montant total TTC de 914.10€.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 2 Octobre 2025

Le Maire  
Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20251002-202523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

